



Club de Soccer des Rivières de Québec (www.csrq.qc.ca)

7200, boulevard de l'Ormière, Québec (Québec) G2C 1C1

Téléphone: (418) 845-6413
Télécopieur: (418) 845-3115
Courriel: csr@qc.aira.com

Fondation du CSRQ

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Père (ou conjoint)

Nom : _____

Occupation/employeur : _____

Adresse : _____

Téléphone : Rés : _____ Bur : _____

Date de naissance : _____ NAS : _____

Revenu : Mensuel : _____ Annuel : _____

Mère (ou conjointe)

Nom : _____

Occupation/employeur : _____

Adresse : _____

Téléphone : Rés : _____ Bur : _____

Date de naissance : _____ NAS : _____

Revenu : Mensuel : _____ Annuel : _____

Enfant concerné

Nom : _____

Date de naissance : _____

NAS : _____

Personne à contacter : _____



Autres enfants à charge

1. Nom : _____ Âge : _____

2. Nom : _____ Âge : _____

3. Nom : _____ Âge : _____

Club de soccer de la saison passé : _____

Remarques :

Documents à fournir : - Preuve de revenu
 - Dernier rapport d'impôts

Je (nous) soussigné(s) reconnais(sons) que les renseignements ci-dessus sont exacts au meilleur de ma (notre) connaissance et reconnais(sons) avoir pris connaissance de l'annexe A ci-jointe.

J' (nous) ai (avons) signé librement et en toute connaissance de cause à _____, ce _____ jour du mois de _____ de l'an _____.

Signature

Signature

CONFIDENTIALITÉ DES RENSEIGNEMENTS FOURNIS : La Fondation du CSRQ assure que les renseignements fournis ci-dessus seront traités en toute confidentialité et ne serviront qu'à des fins d'aide financière, conformément à l'annexe A ci-jointe.

Toute demande recevra une réponse écrite dans les meilleurs délais.



ANNEXE A

- 1) Les personnes concernées autorisent la Fondation du CSRQ à obtenir tous les renseignements personnels en égard aux personnes concernées, en autant qu'ils soient pertinents et nécessaires à l'objet de la présente demande d'aide financière, et ce, tant auprès des personnes concernées, qu'auprès de tierces personnes pouvant les détenir et en obtenir la preuve légale et documentaire ; et notamment à recueillir auprès de n'importe quel tiers, tous les renseignements personnels relatifs à tous biens, corporels et incorporels, dans lesquels les personnes concernées ont un intérêt.
- 2) La Fondation du CSRQ s'engage toutefois à s'assurer que lesdits renseignements ne seront pas utilisés à des fins non pertinentes à la présente demande. Ces dits renseignements seront consignés au dossier de la personne concernée et ne seront recueillis, détenus, utilisés ou communiqués que pour les fins de la réalisation de l'objet de la demande. Ces renseignements pourront être recueillis, détenus, utilisés et communiqués tant et aussi longtemps que l'objet de la demande n'aura pas été complètement réalisé.
- 3) La Fondation du CSRQ, ses dirigeants et son personnel verront à assurer la sécurité de tant de la détention, de l'accès que de l'utilisation de l'ensemble de ces informations.
- 4) Toutes autres utilisations ou divulgations non pertinentes à l'objet de la présente demande, ou une fois l'objet de la demande accompli, devront être pré-autorisées par les personnes concernées.
- 5) Les personnes concernées pourront, en tout temps, vérifier la teneur des informations versées à leur dossier et y apporter les rectifications pertinentes s'il y a lieu. Toute demande de consultation ou de rectification devra être faite par écrit auprès de la Fondation du CSRQ. En cas de mésententes quant au droit d'accès et de rectification, les personnes concernées pourront toujours se prévaloir des mécanismes prévus à cet effet par la Loi auprès de la Commission d'accès à l'information.
- 6) La Fondation du CSRQ est expressément autorisée par les personnes concernées, même au-delà de la réalisation de l'objet de la demande, à détenir et conserver tous renseignements ou documents pour fins de preuve documentaire à l'égard de ladite demande.
- 7) Cependant, la Fondation du CSRQ pourra utiliser ces renseignements pour fins de communications privée entre elle et les personnes concernées en tout temps et au-delà de la réalisation de l'objet.
- 8) À moins d'y être autorisée par les personnes concernées, la Fondation du CSRQ ne pourra transmettre à des tiers, une liste nominative où le nom des personnes concernées figurerait.
- 9) Les personnes concernées s'engagent à aviser la Fondation du CSRQ de tout changement en égard aux renseignements personnels les concernant ou concernant leurs biens.
- 10) La présente annexe est partie prenante de tout document ou demande d'aide financière effectuée par les personnes concernées auprès de la Fondation du CSRQ.